

MISERE RE

POESIE RELIGIEUSE. Accordez-moi, mon Dieu! le pardon que réclame...

CHRONIQUE DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 20 Décembre 1867.

Correspondance Editoriale.

Mardi, 10.

La sixième des résolutions relatives au Nord-Ouest dont j'ai parlé l'autre jour, a été retirée par le ministre...

Que dans le cas où le gouvernement impérial consentirait à donner au Canada...

Une résolution a été présentée, mais ne passera pas dans l'adresse à Sa Majesté.

Résolu aussi, dans le cas où les négociations entre le gouvernement canadien et la compagnie de la Baie d'Hudson...

Une résolution a été présentée, mais ne passera pas dans l'adresse à Sa Majesté.

Les amendements ont-ils pour effet de changer la portée ou la signification des résolutions primitives?

Accusément.—M. Cartier l'a donné à entendre hier soir sans trop d'ambages.

Le premier stipule qu'il serait expédient que les droits de la Cie. d'Hudson fussent placés sous la protection des tribunaux judiciaires.

Vous remarquerez que M. McKenzie n'a pas voté.

Un mot d'explication à ce sujet. On sait que M. McKenzie et M. Blake visent tous deux à diriger l'opposition haut-canadienne.

M. Holton lui-même a laissé entendre qu'il considérait cette démarche intempestive.

M. Dorian paraissait déconcerté, anéanti.

On a dû lire avec intérêt et en même temps avec plaisir les longues explications de l'hon. M. Galt sur son intervention dans les difficultés financières qui ont déterminé la faillite de la Banque Commerciale et sur la crise ministérielle qui a précédé sa sortie du cabinet.

Après avoir lu cette narration des faits, on ne peut s'empêcher d'admettre que M. Galt personnellement n'est pour rien dans la fameuse faillite.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse, après avoir enregistré leur protestation contre le tarif, ne paraissent point vouloir aider à ce dénoûment.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Le tarif a été soumis à la chambre hier.

Jamais cette œuvre n'a été plus difficile que cette année, car il a fallu non seulement compter avec les intérêts du Canada proprement dit, mais aussi, et surtout, avec ceux des provinces Maritimes.

Le droit sur la farine de blé et de seigle est abaissé de 50 à 25 centes.

Le droit sur le thé est réduit de 7 à 3 centes, par livre.

L'échelle des tabacs disparaît et fait place à un droit uniforme de 10 c. par livre.

Sur les melasses de consommation journalière les droits descendent de 73 à 55 c. par 100 lbs.

Tout ceci est magnifique et tout à fait à l'avantage du peuple, si ce n'est l'augmentation de l'impôt sur le tabac canadien.

En vérité, les adversaires du gouvernement sont loin de mettre en pratique le proverbe "l'union fait la force."

En s'imposant comme il l'a fait, M. Dorian a créé une partie de ces discussions, ou du moins, il les a fait éclater au lieu de les apaiser en chef habile.

Il est vrai que M. Cartier l'a beaucoup aidé dans cette tâche.

Conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, un ordre en conseil basé sur le décret du Parlement canadien à Sa Majesté la Reine demandant que la terre de Rupert et le territoire de Nord-Ouest soient unis à cette Province aux conditions mentionnées dans l'acte susdit, serait toute la force et l'effet d'un statut impérial et obligerait cette Chambre à affecter les sommes d'argent nécessaires pour payer les réclamations de la compagnie de la Baie d'Hudson au dit territoire; à engager irrévocablement la foi publique au paiement d'un certain nombre considérable et limité de coupons de rente annuels vagues et indéterminés sur un acte passé en politique et législatif en face de l'état actuel des choses.

Il est expédient d'adopter une adresse en vertu de la 46e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ayant que le statut, l'étendu et la valeur des dites réclamations aient été constatés.

Le rapport du comité des impressions recommandant la publication officielle des débats a été adopté par une division de 86 contre 72. Ce vote a été pris sans aucun esprit de parti les chefs de l'opposition votant avec le ministère.

M. Galt vient d'arriver encore une fois dans la capitale, et il a de suite signalé sa présence en descendant dans l'exposé financier de M. Rose.

On a vu d'abord parlé d'un déficit de cinq millions; mais on a vu ensuite découvrir un d'environ \$400,000, et voilà maintenant que tout change et que nous constatons un surplus considérable.

Ottawa, Mercredi, le 11 Déc. 1867. Depuis la huitaine nos législateurs travaillent à outrance.

À ces longues séances du soir il y a un inconvénient, c'est que le gaz est insuffisant.

La chambre dans les demi-ténèbres, c'est un curieux spectacle.

Une résolution a été présentée, mais ne passera pas dans l'adresse à Sa Majesté.

Les amendements ont-ils pour effet de changer la portée ou la signification des résolutions primitives?

Accusément.—M. Cartier l'a donné à entendre hier soir sans trop d'ambages.

Le premier stipule qu'il serait expédient que les droits de la Cie. d'Hudson fussent placés sous la protection des tribunaux judiciaires.

Vous remarquerez que M. McKenzie n'a pas voté.

Un mot d'explication à ce sujet. On sait que M. McKenzie et M. Blake visent tous deux à diriger l'opposition haut-canadienne.

M. Holton lui-même a laissé entendre qu'il considérait cette démarche intempestive.

M. Dorian paraissait déconcerté, anéanti.

On a dû lire avec intérêt et en même temps avec plaisir les longues explications de l'hon. M. Galt sur son intervention dans les difficultés financières qui ont déterminé la faillite de la Banque Commerciale et sur la crise ministérielle qui a précédé sa sortie du cabinet.

Après avoir lu cette narration des faits, on ne peut s'empêcher d'admettre que M. Galt personnellement n'est pour rien dans la fameuse faillite.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse, après avoir enregistré leur protestation contre le tarif, ne paraissent point vouloir aider à ce dénoûment.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Le tarif a été soumis à la chambre hier.

Jamais cette œuvre n'a été plus difficile que cette année, car il a fallu non seulement compter avec les intérêts du Canada proprement dit, mais aussi, et surtout, avec ceux des provinces Maritimes.

Le droit sur la farine de blé et de seigle est abaissé de 50 à 25 centes.

Le droit sur le thé est réduit de 7 à 3 centes, par livre.

L'échelle des tabacs disparaît et fait place à un droit uniforme de 10 c. par livre.

Sur les melasses de consommation journalière les droits descendent de 73 à 55 c. par 100 lbs.

Tout ceci est magnifique et tout à fait à l'avantage du peuple, si ce n'est l'augmentation de l'impôt sur le tabac canadien.

En vérité, les adversaires du gouvernement sont loin de mettre en pratique le proverbe "l'union fait la force."

En s'imposant comme il l'a fait, M. Dorian a créé une partie de ces discussions, ou du moins, il les a fait éclater au lieu de les apaiser en chef habile.

Il est vrai que M. Cartier l'a beaucoup aidé dans cette tâche.

se moient, et que ceux-ci en étaient choqués, défendant de croire et dit qu'elle avait été rédigée par M. Holton.

Il est expédient d'adopter une adresse en vertu de la 46e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ayant que le statut, l'étendu et la valeur des dites réclamations aient été constatés.

Le rapport du comité des impressions recommandant la publication officielle des débats a été adopté par une division de 86 contre 72. Ce vote a été pris sans aucun esprit de parti les chefs de l'opposition votant avec le ministère.

M. Galt vient d'arriver encore une fois dans la capitale, et il a de suite signalé sa présence en descendant dans l'exposé financier de M. Rose.

On a vu d'abord parlé d'un déficit de cinq millions; mais on a vu ensuite découvrir un d'environ \$400,000, et voilà maintenant que tout change et que nous constatons un surplus considérable.

Ottawa, Mercredi, le 11 Déc. 1867. Depuis la huitaine nos législateurs travaillent à outrance.

À ces longues séances du soir il y a un inconvénient, c'est que le gaz est insuffisant.

La chambre dans les demi-ténèbres, c'est un curieux spectacle.

Une résolution a été présentée, mais ne passera pas dans l'adresse à Sa Majesté.

Les amendements ont-ils pour effet de changer la portée ou la signification des résolutions primitives?

Accusément.—M. Cartier l'a donné à entendre hier soir sans trop d'ambages.

Le premier stipule qu'il serait expédient que les droits de la Cie. d'Hudson fussent placés sous la protection des tribunaux judiciaires.

Vous remarquerez que M. McKenzie n'a pas voté.

Un mot d'explication à ce sujet. On sait que M. McKenzie et M. Blake visent tous deux à diriger l'opposition haut-canadienne.

M. Holton lui-même a laissé entendre qu'il considérait cette démarche intempestive.

M. Dorian paraissait déconcerté, anéanti.

On a dû lire avec intérêt et en même temps avec plaisir les longues explications de l'hon. M. Galt sur son intervention dans les difficultés financières qui ont déterminé la faillite de la Banque Commerciale et sur la crise ministérielle qui a précédé sa sortie du cabinet.

Après avoir lu cette narration des faits, on ne peut s'empêcher d'admettre que M. Galt personnellement n'est pour rien dans la fameuse faillite.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse, après avoir enregistré leur protestation contre le tarif, ne paraissent point vouloir aider à ce dénoûment.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Le tarif a été soumis à la chambre hier.

Jamais cette œuvre n'a été plus difficile que cette année, car il a fallu non seulement compter avec les intérêts du Canada proprement dit, mais aussi, et surtout, avec ceux des provinces Maritimes.

Le droit sur la farine de blé et de seigle est abaissé de 50 à 25 centes.

Le droit sur le thé est réduit de 7 à 3 centes, par livre.

L'échelle des tabacs disparaît et fait place à un droit uniforme de 10 c. par livre.

Sur les melasses de consommation journalière les droits descendent de 73 à 55 c. par 100 lbs.

Tout ceci est magnifique et tout à fait à l'avantage du peuple, si ce n'est l'augmentation de l'impôt sur le tabac canadien.

En vérité, les adversaires du gouvernement sont loin de mettre en pratique le proverbe "l'union fait la force."

En s'imposant comme il l'a fait, M. Dorian a créé une partie de ces discussions, ou du moins, il les a fait éclater au lieu de les apaiser en chef habile.

Il est vrai que M. Cartier l'a beaucoup aidé dans cette tâche.

Que les débats du Parlement soient reportés dans la langue dans laquelle ils seront prononcés, en français et en anglais, et traduits ensuite dans l'une ou l'autre langue, suivant le cas, le manuscrit devant être fourni aux imprimeurs par les rapporteurs et traducteurs directement.

Que les débats soient publiés, en quatrièmement, sur feuilles volantes, tous les jours, à 2,000 exemplaires en langue anglaise, et 600 exemplaires en langue française.

Que la matière de cette publication quotidienne soit gardée pendant trente heures pour permettre aux députés de réviser leurs discours et d'y faire les corrections verbales qui pourront être nécessaires pour assurer l'exactitude du rapport officiel, qui sera publié en forme octavo royal, d'après la manière de Hansard.

Que Hansard, tel que publié sera le modèle de la publications officielle des débats du Parlement de la Paissance.

Que pour la mise à exécution des recommandations ci-dessus, le Comité a reçu une offre de l'un des rapporteurs de faire des rapports verbatim et de les traduire en français et en anglais, au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les traducteurs français et anglais, d'en faire la traduction au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les comptes de l'Union et d'autres chambres auront des comptes sous le titre de "Rapports des Députés", et qu'ils soient autorisés à faire des paiements, sur le certificat du greffier du comité des impressions, à mesure que l'ouvrage avancera.

Chose extraordinaire, il y avait plus de cent spectateurs dans les galeries du Sénat hier soir, et chose encore plus extraordinaire le Sénat a siégé après minuit.

Le public, qui est le plus souvent un grand seigneur rempli d'ingratitude, s'est donc pour cette fois montré reconnaissant.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse, après avoir enregistré leur protestation contre le tarif, ne paraissent point vouloir aider à ce dénoûment.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Le tarif a été soumis à la chambre hier.

Jamais cette œuvre n'a été plus difficile que cette année, car il a fallu non seulement compter avec les intérêts du Canada proprement dit, mais aussi, et surtout, avec ceux des provinces Maritimes.

Le droit sur la farine de blé et de seigle est abaissé de 50 à 25 centes.

Le droit sur le thé est réduit de 7 à 3 centes, par livre.

L'échelle des tabacs disparaît et fait place à un droit uniforme de 10 c. par livre.

Sur les melasses de consommation journalière les droits descendent de 73 à 55 c. par 100 lbs.

Tout ceci est magnifique et tout à fait à l'avantage du peuple, si ce n'est l'augmentation de l'impôt sur le tabac canadien.

En vérité, les adversaires du gouvernement sont loin de mettre en pratique le proverbe "l'union fait la force."

En s'imposant comme il l'a fait, M. Dorian a créé une partie de ces discussions, ou du moins, il les a fait éclater au lieu de les apaiser en chef habile.

Il est vrai que M. Cartier l'a beaucoup aidé dans cette tâche.

M. Galt a été plus loin; il a prétendu et démontré que ces provinces auraient été forcées d'augmenter leur taxation quand même elles ne seraient point confédérées: cela étant, une bonne partie de l'argent que nous leur distribuons aujourd'hui est tout profit pour leur trésor.

Que les débats soient publiés, en quatrièmement, sur feuilles volantes, tous les jours, à 2,000 exemplaires en langue anglaise, et 600 exemplaires en langue française.

Que la matière de cette publication quotidienne soit gardée pendant trente heures pour permettre aux députés de réviser leurs discours et d'y faire les corrections verbales qui pourront être nécessaires pour assurer l'exactitude du rapport officiel, qui sera publié en forme octavo royal, d'après la manière de Hansard.

Que Hansard, tel que publié sera le modèle de la publications officielle des débats du Parlement de la Paissance.

Que pour la mise à exécution des recommandations ci-dessus, le Comité a reçu une offre de l'un des rapporteurs de faire des rapports verbatim et de les traduire en français et en anglais, au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les traducteurs français et anglais, d'en faire la traduction au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les comptes de l'Union et d'autres chambres auront des comptes sous le titre de "Rapports des Députés", et qu'ils soient autorisés à faire des paiements, sur le certificat du greffier du comité des impressions, à mesure que l'ouvrage avancera.

Chose extraordinaire, il y avait plus de cent spectateurs dans les galeries du Sénat hier soir, et chose encore plus extraordinaire le Sénat a siégé après minuit.

Le public, qui est le plus souvent un grand seigneur rempli d'ingratitude, s'est donc pour cette fois montré reconnaissant.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse, après avoir enregistré leur protestation contre le tarif, ne paraissent point vouloir aider à ce dénoûment.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Le tarif a été soumis à la chambre hier.

Jamais cette œuvre n'a été plus difficile que cette année, car il a fallu non seulement compter avec les intérêts du Canada proprement dit, mais aussi, et surtout, avec ceux des provinces Maritimes.

Le droit sur la farine de blé et de seigle est abaissé de 50 à 25 centes.

Le droit sur le thé est réduit de 7 à 3 centes, par livre.

L'échelle des tabacs disparaît et fait place à un droit uniforme de 10 c. par livre.

Sur les melasses de consommation journalière les droits descendent de 73 à 55 c. par 100 lbs.

Tout ceci est magnifique et tout à fait à l'avantage du peuple, si ce n'est l'augmentation de l'impôt sur le tabac canadien.

En vérité, les adversaires du gouvernement sont loin de mettre en pratique le proverbe "l'union fait la force."

En s'imposant comme il l'a fait, M. Dorian a créé une partie de ces discussions, ou du moins, il les a fait éclater au lieu de les apaiser en chef habile.

Il est vrai que M. Cartier l'a beaucoup aidé dans cette tâche.

PARLEMENT. Séance de lundi. L'annexion du Nord-Ouest et de la terre de Rupert est une affaire faite, ou à peu près. L'adresse a été votée, revotée, revotée encore, et enfin grossoyée: il ne manque plus que la sanction impériale pour que cette immense étendue de pays forme la cinquième étoile de notre grande Confédération.

Que les débats soient publiés, en quatrièmement, sur feuilles volantes, tous les jours, à 2,000 exemplaires en langue anglaise, et 600 exemplaires en langue française.

Que la matière de cette publication quotidienne soit gardée pendant trente heures pour permettre aux députés de réviser leurs discours et d'y faire les corrections verbales qui pourront être nécessaires pour assurer l'exactitude du rapport officiel, qui sera publié en forme octavo royal, d'après la manière de Hansard.

Que Hansard, tel que publié sera le modèle de la publications officielle des débats du Parlement de la Paissance.

Que pour la mise à exécution des recommandations ci-dessus, le Comité a reçu une offre de l'un des rapporteurs de faire des rapports verbatim et de les traduire en français et en anglais, au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les traducteurs français et anglais, d'en faire la traduction au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les comptes de l'Union et d'autres chambres auront des comptes sous le titre de "Rapports des Députés", et qu'ils soient autorisés à faire des paiements, sur le certificat du greffier du comité des impressions, à mesure que l'ouvrage avancera.

Chose extraordinaire, il y avait plus de cent spectateurs dans les galeries du Sénat hier soir, et chose encore plus extraordinaire le Sénat a siégé après minuit.

Le public, qui est le plus souvent un grand seigneur rempli d'ingratitude, s'est donc pour cette fois montré reconnaissant.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse, après avoir enregistré leur protestation contre le tarif, ne paraissent point vouloir aider à ce dénoûment.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Le tarif a été soumis à la chambre hier.

Jamais cette œuvre n'a été plus difficile que cette année, car il a fallu non seulement compter avec les intérêts du Canada proprement dit, mais aussi, et surtout, avec ceux des provinces Maritimes.

Le droit sur la farine de blé et de seigle est abaissé de 50 à 25 centes.

Le droit sur le thé est réduit de 7 à 3 centes, par livre.

L'échelle des tabacs disparaît et fait place à un droit uniforme de 10 c. par livre.

Sur les melasses de consommation journalière les droits descendent de 73 à 55 c. par 100 lbs.

Tout ceci est magnifique et tout à fait à l'avantage du peuple, si ce n'est l'augmentation de l'impôt sur le tabac canadien.

En vérité, les adversaires du gouvernement sont loin de mettre en pratique le proverbe "l'union fait la force."

En s'imposant comme il l'a fait, M. Dorian a créé une partie de ces discussions, ou du moins, il les a fait éclater au lieu de les apaiser en chef habile.

Il est vrai que M. Cartier l'a beaucoup aidé dans cette tâche.

réigné à proposer un amendement pour demander que le choix de la route soit ratifié par la chambre.

De prime-abord cette démarche de M. Dorian dénote le désir de gagner nos intérêts; mais en réalité elle prouve le contraire ou bien un effet, si M. Dorian veut sincèrement proposer cet amendement à l'ami du ministère; en le proposant lui-même il lui donne le caractère d'une motion de non-confiance et lui enlève par là même sa valeur aux yeux des ministériels.

Que les débats soient publiés, en quatrièmement, sur feuilles volantes, tous les jours, à 2,000 exemplaires en langue anglaise, et 600 exemplaires en langue française.

Que la matière de cette publication quotidienne soit gardée pendant trente heures pour permettre aux députés de réviser leurs discours et d'y faire les corrections verbales qui pourront être nécessaires pour assurer l'exactitude du rapport officiel, qui sera publié en forme octavo royal, d'après la manière de Hansard.

Que Hansard, tel que publié sera le modèle de la publications officielle des débats du Parlement de la Paissance.

Que pour la mise à exécution des recommandations ci-dessus, le Comité a reçu une offre de l'un des rapporteurs de faire des rapports verbatim et de les traduire en français et en anglais, au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les traducteurs français et anglais, d'en faire la traduction au prix de \$2 par 1,400 mots.

Que les comptes de l'Union et d'autres chambres auront des comptes sous le titre de "Rapports des Députés", et qu'ils soient autorisés à faire des paiements, sur le certificat du greffier du comité des impressions, à mesure que l'ouvrage avancera.

Chose extraordinaire, il y avait plus de cent spectateurs dans les galeries du Sénat hier soir, et chose encore plus extraordinaire le Sénat a siégé après minuit.

Le public, qui est le plus souvent un grand seigneur rempli d'ingratitude, s'est donc pour cette fois montré reconnaissant.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse, après avoir enregistré leur protestation contre le tarif, ne paraissent point vouloir aider à ce dénoûment.

Le public canadien ne se fait aucunement de l'effervescence de l'opinion publique dans cette Province.

Le tarif a été soumis à la chambre hier.

Jamais cette œuvre n'a été plus difficile que cette année, car il a fallu non seulement compter avec les intérêts du Canada proprement dit, mais aussi, et surtout, avec ceux des provinces Maritimes.

Le droit sur la farine de blé et de seigle est abaissé de 50 à 25 centes.

Le droit sur le thé est réduit de 7 à 3 centes, par livre.

L'échelle des tabacs disparaît et fait place à un droit uniforme de 10 c. par livre.

Sur les melasses de consommation journalière les droits descendent de 73 à 55 c. par 100 lbs.

Tout ceci est magnifique et tout à fait à l'avantage du peuple, si ce n'est l'augmentation de l'impôt sur le tabac canadien.

En vérité, les adversaires du gouvernement sont loin de mettre en pratique le proverbe "l'union fait la force."

En s'imposant comme il l'a fait, M. Dorian a créé une partie de ces discussions, ou du moins, il les a fait éclater au lieu de les apaiser en chef habile.

Il est vrai que M. Cartier l'a beaucoup aidé dans cette tâche.

UNION-CATHOLIQUE.

Dimanche soir, le 15 courant, nous assistions à la séance littéraire donnée par l'Union-Catholique à l'occasion de sa fête patronale.

Le Rev. Messire Raymond avait à développer une thèse qui malheureusement trouva des contradicteurs parmi nous: l'intervention du clergé dans l'ordre intellectuel et social.

Il démontra que Dieu étant le souverain auteur et maître de tout ce qui existe, de tout ce qui s'opère dans l'ordre matériel que dans l'ordre religieux, que dans l'ordre moral, il s'en suit que ses lois doivent prévaloir partout et que ses ministres doivent veiller à ce qu'elles soient partout respectées et obies.

Le Rev. Messire Raymond avait à développer une thèse qui malheureusement trouva des contradicteurs parmi nous

ZOUAVES PONTIFICAUX.

Ceux qui désiraient s'inscrire dans le Bataillon des Zouaves Pontificaux Canadiens qui est en ce moment en formation peuvent le faire au Bureau du Courrier, ou à un de nos bureaux d'ouvriers.

UNE EXCELLENTE IDEE.

Nous apprenons avec bonheur qu'un cercle littéraire vient de se fonder à Watton. Le but de l'institution est de faire régner l'union et la fraternité entre ses membres, les faire avancer dans les voies de l'instruction et du progrès. Nous applaudissons de tout cœur à l'idée qu'ont eue les citoyens de cette localité. Ils devraient trouver des imitateurs dans toute la Province de Québec. Il n'y a guère de paroisse, guère de village qui ne pourrait posséder un tel cercle littéraire, une chambre de nouvelles, une bibliothèque, des discussions fréquentes et instructives, seraient si propres à répandre les lumières parmi le peuple, à relever le caractère intellectuel et moral des Canadiens-Français.

UN GREFFIER ACTIF.

Le Pays poursuit depuis longtemps une œuvre sage de délation, de colonie contre notre vénérable clergé. En cela nous ne voyons rien de ce que nature, il faut bien que l'égoïsme démocratique trouve un conduit quelconque pour s'écouler. Mais ce qui est intolérable, c'est de voir certain valet salarié du gouvernement se prêter à la besogne. Outre l'inconvenance qui en résulte, le service public ne peut qu'en souffrir. Il doit être difficile, par exemple, pour un greffier des assises de Montréal de bien remplir son devoir, quand il est obligé de venir à St. Hyacinthe recueillir des informations pour le sycophante du Pays. Si l'institution libérale a besoin de ceux grassement payés à même le coffre public : car on ne peut pas servir deux maîtres à la fois.

Nous apprenons avec plaisir que le Rev. Messire P. J. Crévier, évêché de cette ville, qui avait été atteint d'une sérieuse attaque de paralysie, est en pleine voie de convalescence.

LES OREILLES DE L'ANE.

L'autre jour, par hasard, par pur hasard, un numéro du Pays me tomba sous la main. La curiosité me fit jeter les yeux dessus. Comme on y parlait de science, et qu'à un commencement et à la fin de chaque alinéa on voyait les mots histoire, théologie, liberté, droit, etc., il me prit fantaisie d'en lire deux ou trois colonnes. Il est bon de vous dire que c'était le numéro du 5 Décembre dernier. Et moi je le lisais dans le but de m'instruire ! Jugez de ma surprise. Je croyais et voyais toute une thèse sur quelq'un de ces grands sujets scientifiques ; pas du tout. Ce n'était pas l'intention que M. le rédacteur du Pays s'était proposée. Il y avait bien à la vérité, une demi-colonne, pour exprimer une idée, — en matière d'histoire — pour dire qu'il, M. le rédacteur du Pays, se faisait l'historien impartial du Clergé, et qu'en conséquence il devait constater le bien qu'il a fait sans en omettre complètement les fautes (?) Cela était pour justifier son hypothèse de élections de 1867. A bas ! historiens de l'Eglise ! Rohrbacher et autres ! Venez prendre des leçons d'impartialité aux ateliers du Pays. Vous n'êtes que des espèces d'historiens, parce que vous n'avez pas dit que le père qui usait de son droit de citoyen [qu'un homme ne peut pas refuser à un autre homme], était un écargé, un homme violent et qui méritait la suspension.

Mais ce n'est pas tout : une longue colonne et demie pour dire : "On est le théologien qui vient affirmer que M. le rédacteur du Pays, n'a pas droit de publier hautement que la manière arbitraire, injuste, anti-sacramentale et anti-chrétienne ?" Et qu'il n'a pas droit (M. le rédacteur du Pays) de prêcher de son côté aux paroissiens : "Soyez tranquilles mes amis ! vous avez votre absolue liberté, quand même on vous la refuse ici-bas !" Oh ! oh ! et il dit : "J'ai le droit !" Notre-Seigneur, lui, disait à ses Apôtres : "Allez ; tout ce que vous lierez ici-bas sera lié sur la terre, et tout ce que vous délierez ici-bas sera délié sur la terre."

Et le rédacteur du Pays : "Soyez tranquilles, mes amis ! et j'ai droit de vous le dire !" Allons, paroissiens, plus d'écriture Sainte, plus de sermons, plus de messe, car à la messe vous y prendrez de fausses doctrines ! Le dimanche on s'enfermera dans sa maison, avec le journal le Pays, et tout le jour on méditera les saints enseignements qu'il nous donne. "Soyez tranquilles !" Et le rédacteur du Pays dit qu'il a le droit l'énoncer de telles absurdités. Mais, s'il vous plaît, en vertu de quel principe avez-vous le droit de proclamer une chose qui soit contre les bons sens, ou bien contre l'enseignement de l'Eglise ? En vertu de votre liberté, n'est-ce pas ? Savez-vous, M. le rédacteur du Pays, ce que veut dire, la liberté de dire une bêtise ?

Moi, je ne suis pas théologien ; vous auriez dû l'être un peu plus que moi, peut-être ! — Mais je me trompe, ce n'est pas un jeune homme, qui n'aurait s'asseoir sur le même banc que moi, que m'adresse ; non, le rédacteur du Pays n'est plus le même il a changé considérablement ! Ses cheveux et sa barbe sont ceux du vieillard ! Un vrai théologien en apparence ! Les soucis d'une longue carrière ont déposé sur son front. Qu'importe ; M. le rédacteur jeune homme ou à longue barbe blanche ; prenez mon bras, nous allons passer à l'école. Je m'aperçois que nous avons besoin de certaines petites notions avant d'appeler au jugement des théologiens.

PARLEMENT DU CANADA.

Le Président prend le fauteuil à 3 heures. Le sénateur MASTERS prend son siège. Son nom est ajouté au comité des banques et de commerce.

Sur motion du sénateur FERGUSON BLAIR, le temps pour recevoir des pétitions défilés est étendu à lundi prochain. Le sénateur FERGUSON BLAIR propose l'annulation de l'acte d'arrangement de 1862 du Grand-Tronc et le renvoie à un comité des chemins de fer.

Le sénateur SEYMOUR a présenté le rapport du comité des contingents recommandant la réduction de la dépense de personnel et des salaires des officiers. Le retranchement représente une épargne de \$150,000 par année. L'on réserve deux places pour les employés des Provinces Maritimes. Le comité recommande certains appointements et salaires, concernant les officiers à servir employés. Il recommande : 1. Que ceux qui seront retenus au service du Sénat, et à des salaires réduits, reçoivent des sommes égales à 6 mois de salaire sur nouveaux pied. 2. Que les officiers permanents ne retiennent que 12 mois de salaire au lieu de 24 mois.

L'INSTITUT DE MONTREAL.

L'Institut Canadien de Montréal a été, mardi soir, son 23e anniversaire. L'hon. L. J. Papineau a fait un long discours, mais l'événement de la soirée a été un discours d'un ministre protestant.

M. CHAPAIS.

L'hon. M. Chapais, ministre de l'Agriculture, vient d'être élu par acclamation dans le Comité de Champlain pour la législature locale de Québec.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Hier vers 3 h. A. M. un tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville. Les secousses ont duré deux ou trois secondes seulement. Leur violence a été assez forte pour éveiller une partie de la population de St. Hyacinthe.

Saint-Barthélemy de Pie IX.

Nous avons eu l'honneur de dire, en tête de chaque numéro : La sainte de N. Saint-Père le Pape est excellente, parce que, là, surtout, git le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La sainte du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les Papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de son pontificat accomplis, mais qu'il sera le premier à mourir à l'âge de 100 ans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur prend son fauteuil à 3 heures. M. YOUNG, en l'absence de M. Bowen, demande copie du rapport de la revue et de l'enquête sur les chemins de fer et les tribunes aux distillateurs du comté de Waterloo.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

CHAMBRE DU SENAT.

Le Président prend le fauteuil à 3 heures. Le sénateur MASTERS prend son siège. Son nom est ajouté au comité des banques et de commerce.

Sur motion du sénateur FERGUSON BLAIR, le temps pour recevoir des pétitions défilés est étendu à lundi prochain. Le sénateur FERGUSON BLAIR propose l'annulation de l'acte d'arrangement de 1862 du Grand-Tronc et le renvoie à un comité des chemins de fer.

Le sénateur SEYMOUR a présenté le rapport du comité des contingents recommandant la réduction de la dépense de personnel et des salaires des officiers. Le retranchement représente une épargne de \$150,000 par année. L'on réserve deux places pour les employés des Provinces Maritimes. Le comité recommande certains appointements et salaires, concernant les officiers à servir employés. Il recommande : 1. Que ceux qui seront retenus au service du Sénat, et à des salaires réduits, reçoivent des sommes égales à 6 mois de salaire sur nouveaux pied. 2. Que les officiers permanents ne retiennent que 12 mois de salaire au lieu de 24 mois.

L'INSTITUT DE MONTREAL.

L'Institut Canadien de Montréal a été, mardi soir, son 23e anniversaire. L'hon. L. J. Papineau a fait un long discours, mais l'événement de la soirée a été un discours d'un ministre protestant.

M. CHAPAIS.

L'hon. M. Chapais, ministre de l'Agriculture, vient d'être élu par acclamation dans le Comité de Champlain pour la législature locale de Québec.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Hier vers 3 h. A. M. un tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville. Les secousses ont duré deux ou trois secondes seulement. Leur violence a été assez forte pour éveiller une partie de la population de St. Hyacinthe.

Saint-Barthélemy de Pie IX.

Nous avons eu l'honneur de dire, en tête de chaque numéro : La sainte de N. Saint-Père le Pape est excellente, parce que, là, surtout, git le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La sainte du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les Papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de son pontificat accomplis, mais qu'il sera le premier à mourir à l'âge de 100 ans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur prend son fauteuil à 3 heures. M. YOUNG, en l'absence de M. Bowen, demande copie du rapport de la revue et de l'enquête sur les chemins de fer et les tribunes aux distillateurs du comté de Waterloo.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

CHAMBRE DU SENAT.

Le Président prend le fauteuil à 3 heures. Le sénateur MASTERS prend son siège. Son nom est ajouté au comité des banques et de commerce.

Sur motion du sénateur FERGUSON BLAIR, le temps pour recevoir des pétitions défilés est étendu à lundi prochain. Le sénateur FERGUSON BLAIR propose l'annulation de l'acte d'arrangement de 1862 du Grand-Tronc et le renvoie à un comité des chemins de fer.

Le sénateur SEYMOUR a présenté le rapport du comité des contingents recommandant la réduction de la dépense de personnel et des salaires des officiers. Le retranchement représente une épargne de \$150,000 par année. L'on réserve deux places pour les employés des Provinces Maritimes. Le comité recommande certains appointements et salaires, concernant les officiers à servir employés. Il recommande : 1. Que ceux qui seront retenus au service du Sénat, et à des salaires réduits, reçoivent des sommes égales à 6 mois de salaire sur nouveaux pied. 2. Que les officiers permanents ne retiennent que 12 mois de salaire au lieu de 24 mois.

L'INSTITUT DE MONTREAL.

L'Institut Canadien de Montréal a été, mardi soir, son 23e anniversaire. L'hon. L. J. Papineau a fait un long discours, mais l'événement de la soirée a été un discours d'un ministre protestant.

M. CHAPAIS.

L'hon. M. Chapais, ministre de l'Agriculture, vient d'être élu par acclamation dans le Comité de Champlain pour la législature locale de Québec.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Hier vers 3 h. A. M. un tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville. Les secousses ont duré deux ou trois secondes seulement. Leur violence a été assez forte pour éveiller une partie de la population de St. Hyacinthe.

Saint-Barthélemy de Pie IX.

Nous avons eu l'honneur de dire, en tête de chaque numéro : La sainte de N. Saint-Père le Pape est excellente, parce que, là, surtout, git le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La sainte du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les Papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de son pontificat accomplis, mais qu'il sera le premier à mourir à l'âge de 100 ans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur prend son fauteuil à 3 heures. M. YOUNG, en l'absence de M. Bowen, demande copie du rapport de la revue et de l'enquête sur les chemins de fer et les tribunes aux distillateurs du comté de Waterloo.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

CHAMBRE DU SENAT.

Le Président prend le fauteuil à 3 heures. Le sénateur MASTERS prend son siège. Son nom est ajouté au comité des banques et de commerce.

Sur motion du sénateur FERGUSON BLAIR, le temps pour recevoir des pétitions défilés est étendu à lundi prochain. Le sénateur FERGUSON BLAIR propose l'annulation de l'acte d'arrangement de 1862 du Grand-Tronc et le renvoie à un comité des chemins de fer.

Le sénateur SEYMOUR a présenté le rapport du comité des contingents recommandant la réduction de la dépense de personnel et des salaires des officiers. Le retranchement représente une épargne de \$150,000 par année. L'on réserve deux places pour les employés des Provinces Maritimes. Le comité recommande certains appointements et salaires, concernant les officiers à servir employés. Il recommande : 1. Que ceux qui seront retenus au service du Sénat, et à des salaires réduits, reçoivent des sommes égales à 6 mois de salaire sur nouveaux pied. 2. Que les officiers permanents ne retiennent que 12 mois de salaire au lieu de 24 mois.

L'INSTITUT DE MONTREAL.

L'Institut Canadien de Montréal a été, mardi soir, son 23e anniversaire. L'hon. L. J. Papineau a fait un long discours, mais l'événement de la soirée a été un discours d'un ministre protestant.

M. CHAPAIS.

L'hon. M. Chapais, ministre de l'Agriculture, vient d'être élu par acclamation dans le Comité de Champlain pour la législature locale de Québec.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Hier vers 3 h. A. M. un tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville. Les secousses ont duré deux ou trois secondes seulement. Leur violence a été assez forte pour éveiller une partie de la population de St. Hyacinthe.

Saint-Barthélemy de Pie IX.

Nous avons eu l'honneur de dire, en tête de chaque numéro : La sainte de N. Saint-Père le Pape est excellente, parce que, là, surtout, git le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La sainte du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les Papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de son pontificat accomplis, mais qu'il sera le premier à mourir à l'âge de 100 ans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur prend son fauteuil à 3 heures. M. YOUNG, en l'absence de M. Bowen, demande copie du rapport de la revue et de l'enquête sur les chemins de fer et les tribunes aux distillateurs du comté de Waterloo.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

CHAMBRE DU SENAT.

Le Président prend le fauteuil à 3 heures. Le sénateur MASTERS prend son siège. Son nom est ajouté au comité des banques et de commerce.

Sur motion du sénateur FERGUSON BLAIR, le temps pour recevoir des pétitions défilés est étendu à lundi prochain. Le sénateur FERGUSON BLAIR propose l'annulation de l'acte d'arrangement de 1862 du Grand-Tronc et le renvoie à un comité des chemins de fer.

Le sénateur SEYMOUR a présenté le rapport du comité des contingents recommandant la réduction de la dépense de personnel et des salaires des officiers. Le retranchement représente une épargne de \$150,000 par année. L'on réserve deux places pour les employés des Provinces Maritimes. Le comité recommande certains appointements et salaires, concernant les officiers à servir employés. Il recommande : 1. Que ceux qui seront retenus au service du Sénat, et à des salaires réduits, reçoivent des sommes égales à 6 mois de salaire sur nouveaux pied. 2. Que les officiers permanents ne retiennent que 12 mois de salaire au lieu de 24 mois.

L'INSTITUT DE MONTREAL.

L'Institut Canadien de Montréal a été, mardi soir, son 23e anniversaire. L'hon. L. J. Papineau a fait un long discours, mais l'événement de la soirée a été un discours d'un ministre protestant.

M. CHAPAIS.

L'hon. M. Chapais, ministre de l'Agriculture, vient d'être élu par acclamation dans le Comité de Champlain pour la législature locale de Québec.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Hier vers 3 h. A. M. un tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville. Les secousses ont duré deux ou trois secondes seulement. Leur violence a été assez forte pour éveiller une partie de la population de St. Hyacinthe.

Saint-Barthélemy de Pie IX.

Nous avons eu l'honneur de dire, en tête de chaque numéro : La sainte de N. Saint-Père le Pape est excellente, parce que, là, surtout, git le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La sainte du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les Papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de son pontificat accomplis, mais qu'il sera le premier à mourir à l'âge de 100 ans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur prend son fauteuil à 3 heures. M. YOUNG, en l'absence de M. Bowen, demande copie du rapport de la revue et de l'enquête sur les chemins de fer et les tribunes aux distillateurs du comté de Waterloo.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

CHAMBRE DU SENAT.

Le Président prend le fauteuil à 3 heures. Le sénateur MASTERS prend son siège. Son nom est ajouté au comité des banques et de commerce.

Sur motion du sénateur FERGUSON BLAIR, le temps pour recevoir des pétitions défilés est étendu à lundi prochain. Le sénateur FERGUSON BLAIR propose l'annulation de l'acte d'arrangement de 1862 du Grand-Tronc et le renvoie à un comité des chemins de fer.

Le sénateur SEYMOUR a présenté le rapport du comité des contingents recommandant la réduction de la dépense de personnel et des salaires des officiers. Le retranchement représente une épargne de \$150,000 par année. L'on réserve deux places pour les employés des Provinces Maritimes. Le comité recommande certains appointements et salaires, concernant les officiers à servir employés. Il recommande : 1. Que ceux qui seront retenus au service du Sénat, et à des salaires réduits, reçoivent des sommes égales à 6 mois de salaire sur nouveaux pied. 2. Que les officiers permanents ne retiennent que 12 mois de salaire au lieu de 24 mois.

L'INSTITUT DE MONTREAL.

L'Institut Canadien de Montréal a été, mardi soir, son 23e anniversaire. L'hon. L. J. Papineau a fait un long discours, mais l'événement de la soirée a été un discours d'un ministre protestant.

M. CHAPAIS.

L'hon. M. Chapais, ministre de l'Agriculture, vient d'être élu par acclamation dans le Comité de Champlain pour la législature locale de Québec.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Hier vers 3 h. A. M. un tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville. Les secousses ont duré deux ou trois secondes seulement. Leur violence a été assez forte pour éveiller une partie de la population de St. Hyacinthe.

Saint-Barthélemy de Pie IX.

Nous avons eu l'honneur de dire, en tête de chaque numéro : La sainte de N. Saint-Père le Pape est excellente, parce que, là, surtout, git le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La sainte du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les Papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de son pontificat accomplis, mais qu'il sera le premier à mourir à l'âge de 100 ans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur prend son fauteuil à 3 heures. M. YOUNG, en l'absence de M. Bowen, demande copie du rapport de la revue et de l'enquête sur les chemins de fer et les tribunes aux distillateurs du comté de Waterloo.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

CHAMBRE DU SENAT.

Le Président prend le fauteuil à 3 heures. Le sénateur MASTERS prend son siège. Son nom est ajouté au comité des banques et de commerce.

Sur motion du sénateur FERGUSON BLAIR, le temps pour recevoir des pétitions défilés est étendu à lundi prochain. Le sénateur FERGUSON BLAIR propose l'annulation de l'acte d'arrangement de 1862 du Grand-Tronc et le renvoie à un comité des chemins de fer.

Le sénateur SEYMOUR a présenté le rapport du comité des contingents recommandant la réduction de la dépense de personnel et des salaires des officiers. Le retranchement représente une épargne de \$150,000 par année. L'on réserve deux places pour les employés des Provinces Maritimes. Le comité recommande certains appointements et salaires, concernant les officiers à servir employés. Il recommande : 1. Que ceux qui seront retenus au service du Sénat, et à des salaires réduits, reçoivent des sommes égales à 6 mois de salaire sur nouveaux pied. 2. Que les officiers permanents ne retiennent que 12 mois de salaire au lieu de 24 mois.

L'INSTITUT DE MONTREAL.

L'Institut Canadien de Montréal a été, mardi soir, son 23e anniversaire. L'hon. L. J. Papineau a fait un long discours, mais l'événement de la soirée a été un discours d'un ministre protestant.

M. CHAPAIS.

L'hon. M. Chapais, ministre de l'Agriculture, vient d'être élu par acclamation dans le Comité de Champlain pour la législature locale de Québec.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Hier vers 3 h. A. M. un tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville. Les secousses ont duré deux ou trois secondes seulement. Leur violence a été assez forte pour éveiller une partie de la population de St. Hyacinthe.

Saint-Barthélemy de Pie IX.

Nous avons eu l'honneur de dire, en tête de chaque numéro : La sainte de N. Saint-Père le Pape est excellente, parce que, là, surtout, git le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La sainte du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les Papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de son pontificat accomplis, mais qu'il sera le premier à mourir à l'âge de 100 ans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur prend son fauteuil à 3 heures. M. YOUNG, en l'absence de M. Bowen, demande copie du rapport de la revue et de l'enquête sur les chemins de fer et les tribunes aux distillateurs du comté de Waterloo.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

M. McCALLUM demande un rapport de tous les navires achetés par le gouvernement et employés comme canonnières pendant les années 1866 et 1867. Il agit en ce qui concerne un grand nombre de navires, le nombre de ceux qui ont été vendus et le coût des réparations pour chaque navire pour 1866 et 1867, et le montant de bon de corde dépensé par eux, le prix de ce bois, le nom des officiers et agents employés par le gouvernement pour les acheter, leur service, etc.

